

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1516

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité chimie-environnement - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Axelera**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

**Rapporteur : Monsieur Kimelfeld**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

**Absents excusés :** MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

**Absents non excusés :** M. Pillonel.

**Séance publique du 31 mai 2010****Délibération n° 2010-1516**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité chimie-environnement - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Axelera**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

**Contexte**

La chimie et l'environnement représentent aujourd'hui le deuxième secteur industriel de la région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires et le troisième employeur industriel régional avec quelque 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, le secteur économique a été reconnu par la labellisation, le 12 juillet 2005, d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale nommé Axelera.

Axelera s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur et de devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe d'ici 2012. Ce pôle conforte l'action de la Communauté urbaine de Lyon pour la requalification de la vallée de la chimie avec l'animation économique locale (un poste de développeur économique sur la vallée de la chimie depuis 2004), l'implantation d'entreprises ou la réalisation d'équipements structurants.

Axelera représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur de la filière des écotechnologies que la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre. Elle souhaite donc accompagner Axelera dans son développement et lui confirmer son engagement afin de :

- favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- accroître l'attractivité de l'agglomération lyonnaise et conforter l'ancrage des entreprises et des compétences.

**Bilan 2009**

Depuis 2005, le pôle Axelera a été catalyseur de 448 M€ d'investissements en Rhône-Alpes avec 74 M€ au titre des 13 programmes de recherche et de développement (R&D) conduits par le pôle (projets collaboratifs montés et directement coordonnés par le pôle), 224 M€ au titre des 77 projets labellisés et 150 M€ concernant dix projets d'implantation et d'équipement.

Fin 2009, le pôle compte 190 adhérents issus de l'ensemble de la chaîne de valeur chimie-environnement, dont 2/3 d'industriels (50 % de PME) et 1/3 acteurs de la recherche académique.

En 2009, Axelera s'est donné comme plan d'actions :

- la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route technologique avec la redéfinition de 8 écosystèmes d'innovation associant groupes industriels, PME et laboratoires de recherches ;
- la définition du projet de plateforme technologique Axel-one comme un hôtel à projets collaboratifs dans les domaines de procédés propres et matériaux innovants permettant l'expérimentation de l'échelle laboratoire à échelle du pilote industriel de nouvelles technologies ;

- la poursuite de la dynamique d'innovation du pôle en assurant le management et la valorisation des projets financés depuis 2006, en assurant le démarrage de 3 programmes de pôle (Normacat, Ecopoly et Mega) et en déposant 15 projets au 9<sup>e</sup> appel à projet Fonds unique interministériel (FUI) de l'Etat ;
- le développement de l'offre de service aux adhérents avec la constitution d'un Pack PME destiné à faciliter l'intégration des PME dans la dynamique de réseau du pôle ainsi que dans les projets collaboratifs de R&D ;
- la mise en œuvre de projets transversaux avec, sur l'axe "image et engagement sociétal", la réalisation d'une exposition interactive à destination des collèges de Rhône-Alpes, sur l'axe "formation et perspectives compétences" l'élaboration d'un référentiel de compétences comportementales dans l'industrie de la chimie et de l'environnement ;
- le lancement de la phase d'internationalisation du pôle avec développement de quatre partenariats inter clusters, la participation à différentes missions et salons dont Achema (salon de référence de l'industrie des procédés, à Francfort en Allemagne en mai 2009) et la participation à un projet européen inter clusters "Ecoclup" destiné à renforcer les partenariats à l'échelle européenne entre pôles d'innovation ecotechnologiques et à développer des outils permettant de faciliter l'internationalisation des entreprises à croissance rapide du champ des écotechnologies.

### *Objectifs et programme d'actions 2010*

Dans le contexte de l'ère 2.0 des pôles de compétitivité, Axelera a redéfini une stratégie à l'horizon 2015 autour d'une ambition : Accélérer la construction d'une filière industrielle et scientifique de dimension internationale qui conjugue chimie et environnement.

Pour ce faire, Axelera accentue son plan de développement sur 3 grands axes de travail :

- intensification de la dynamique collaborative d'innovation par la mise en œuvre de huit écosystèmes liés aux marchés ciblés par le pôle et la création de la plateforme technologique Axel-One ;
- développement de l'offre de services directe aux adhérents avec une attention particulière vis-à-vis des PME ;
- renforcement de la visibilité internationale du pôle par un plan de promotion-communication et un plan de développement international.

Sur le plan opérationnel ce plan de développement se traduit en 2010 par :

- le déploiement de la nouvelle feuille de route technologique avec la structuration et le lancement de 4 nouveaux écosystèmes collaboratifs d'innovation (matériaux, recyclage, déchets/énergies renouvelables/électronique/véhicules) ;
- la structuration du projet de plateforme technologique Axel-One sur le plan immobilier et des conditions d'exploitation ;
- le développement de l'offre de services aux PME par la mise en œuvre d'un Pack PME pour déployer/optimiser les opportunités offertes par le pôle à destination des jeunes PME/start-up : accompagnement à l'intégration du réseau d'acteurs (jeudis d'Axelera, écosystèmes), soutien à la visibilité (salons Pollutec et autres salons internationaux), mise en place d'un label start-up pour accompagner le développement commercial et financier des jeunes entreprises innovantes adhérentes.

En complément, pour structurer son offre de service sur le moyen terme, le pôle accentuera ses efforts pour :

- positionner les actions du pôle en synergie des structures existantes : incubateurs, collectivités, sociétés de valorisations avec la constitution d'un groupe de travail "développement économique" ;
- organiser des ateliers de réflexions sur 2 axes ;
- déployer le dispositif de parrainage grands comptes - PME ;
- assurer l'ouverture de la plateforme Axel-One pour l'accueil de projet d'entreprises en incubation ou en phase de démarrage ;
- poursuivre les missions transversales stratégie & prospective avec l'impulsion de nouvelles actions sur les missions formation/prospectives compétence et entrepreneuriat/essaimage et la valorisation de l'action "Image, Engagement sociétal" : mise en service dans les collèges de Rhône-Alpes du jeu de rôle interactif "Mission à Carbone City" : 25 collèges en 2010 ;
- développer l'international avec le montage d'un programme de R&D collaboratif européen avec le cluster Chemie Bayern, la poursuite d'actions d'inter-clustering, l'accompagnement des PME, l'organisation de missions d'intelligence économique en lien avec les écosystèmes engagés.

*Budget prévisionnel 2010*

Pour mener à bien ce développement, Axelera sollicite la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 100 000 € pour 2010.

| Dépenses prévisionnelles                     | Montant 2010<br>(en € TTC) | Recettes prévisionnelles                                               | Montant 2010<br>(en € TTC) |
|----------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| fonctionnement de l'association              | 425 000                    | participation des adhérents<br>(adhésions et conventions)              | 379 224                    |
| mise à disposition de ressources<br>externes | 750 000                    | mise à disposition de ressources<br>externes                           | 750 000                    |
| animation des projets transversaux           | 280 000                    | prestation et convention de<br>détachement                             | 99 276                     |
| actions de promotion, animation<br>réseau    | 170 000                    | <i>subventions publiques :</i>                                         |                            |
|                                              |                            | Etat                                                                   | 320 000                    |
|                                              |                            | région Rhône-Alpes<br>(fonctionnement)                                 | 100 000                    |
|                                              |                            | région Rhône-Alpes (exposition<br>itinérante)                          | 15 000                     |
|                                              |                            | Communauté urbaine de Lyon                                             | 100 000                    |
|                                              |                            | La Métro (Communauté<br>d'agglomération de Grenoble)                   | 25 000                     |
|                                              |                            | Conseil général du Rhône -<br>Communauté de communes sud<br>Grenoblois | 45 000                     |
|                                              |                            | région Rhône-Alpes ( Plan de<br>développement international)           | 169 500                    |
| développement international                  | 378 000                    |                                                                        |                            |
| <b>Total charges prévisionnelles</b>         | <b>2 003 000</b>           | <b>Total recettes prévisionnelles</b>                                  | <b>2 003 000</b>           |

La Communauté urbaine de Lyon a versé en 2009 une subvention de 120 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association Axelera dans le cadre d'un soutien à l'animation et aux actions pour l'année 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Axelera définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ladite subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** totale de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1553 selon l'échéancier suivant :

- 80 % de la subvention annuelle, soit 80 000 € sera versée dans un délai global de 35 jours suivant la réception, par la Communauté urbaine de Lyon, du certificat de notification de la présente convention à l'association,
- 20 000 €, soit 20 % suivant réception par la Communauté urbaine de Lyon du rapport d'activités intermédiaire, de la situation comptable et d'un état prévisionnel au 15 novembre de l'année en cours.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.**